

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Fonds d'actions canadiennes Brandes Sionna
Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Brandes Sionna
Fonds de revenu diversifié Brandes Sionna
(parts de catégorie A, de catégorie F, de catégorie L, de catégorie M et de catégorie I)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 5 décembre 2006 concernant le placement de parts de catégorie A, de catégorie F, de catégorie L, de catégorie M et de catégorie I.

Le visa prend effet le 6 décembre 2006.

Numéro de projet Sédar: 1028139

Fonds Desjardins NordOuest Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé
Fonds Desjardins NordOuest Spécialisé actions
(parts)

Fonds Desjardins Marchés émergents
(parts de catégories A et I)

Fonds Desjardins Immobilier mondial
(parts de catégories A, I et T)

Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur
(parts de catégorie T)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 4 décembre 2006 concernant le placement de parts de : Fonds Desjardins NordOuest Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé et du Fonds Desjardins NordOuest Spécialisé actions, concernant le placement de parts de catégories A et I du Fonds Desjardins Marchés émergents et concernant le placement de parts de catégories A, I et T du Fonds Desjardins Immobilier mondial et concernant le placement de parts de catégorie T du Fonds Desjardins Actions canadiennes.

Le visa prend effet le 7 décembre 2006.

Numéro de projet Sédar: 1028267

Primaris Retail Real Estate Investment Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 7 décembre 2006 concernant le placement de 5 400 000 parts au prix de 18,60 \$ la part.

Le visa prend effet le 7 décembre 2006.

Courtier(s):
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Marchés mondiaux CIBC Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Corporation Canaccord Capital
Financière Banque Nationale Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Raymond James Ltée

Numéro de projet Sédar: 1029042

SXR Uranium One Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 6 décembre 2006 concernant le placement d'un emprunt en débetures subordonnées non garanties convertibles à 4,25 % échéant le 31 décembre 2011.

Le visa prend effet le 6 décembre 2006.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.
Corporation Canaccord Capital
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
Valeurs Mobilières Orion Inc.
Valeurs Mobilières Sprott Inc.
Wellington West Capital Market Inc.
Raymond James Ltée
Valeurs Mobilières Toll Cross Inc.

Numéro de projet Sédar: 1028533

6.6.1.2 Prospectus définitifs

ACTIVEnergy Income Fund

Visa pour le prospectus du 6 décembre 2006 de ACTIVEnergy Income Fund concernant le placement de 24 255 000 droits de souscription visant un nombre global de 8 085 000 parts au prix de 9,30 \$ la part.

Le visa prend effet le 6 décembre 2006.

Numéro de projet Sédar: 1003517

Cangene Corporation

Visa pour le prospectus simplifié du 5 décembre 2006 de Cangene Corporation concernant le placement de 11 500 000 actions ordinaires au prix de 8,10 \$ l'action.

Le visa prend effet le 5 décembre 2006.

Courtier(s):

Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
Valeurs Mobilières TD Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières Sprott Inc.

Numéro de projet Sédar: 1021720

Fonds Renaissance et Fonds Talvest

Visa pour le prospectus simplifié du 8 décembre 2006 concernant le placement de parts de catégories A, F et O de :

Fonds du marché monétaire canadien Renaissance (seulement catégories A et O)
 Fonds des bons du Trésor canadiens Renaissance (seulement catégorie A)
 Fonds du marché monétaire américain Renaissance (seulement catégorie A)
 Fonds d'obligations canadiennes Renaissance
 Fonds d'obligations canadiennes à rendement réel Renaissance
 Fonds d'obligations canadiennes à haut rendement Renaissance
 Fonds équilibré canadien Renaissance
 Fonds de valeur équilibré canadien Renaissance
 Fonds de répartition tactique Renaissance
 Fonds à Revenu Élevé Millénium Talvest Renaissance
 Fonds de revenu mensuel canadien Renaissance (seulement catégories A et F)
(auparavant, Fonds fiduciaire de revenu canadien Renaissance)
 Fonds de revenu diversifié Renaissance
(auparavant, Fonds fiduciaire de revenu canadien Renaissance II)
 Fonds de revenu de dividendes canadien Renaissance
 Fonds de valeur de base canadien Renaissance
 Fonds de croissance canadien Renaissance
 Fonds canadien de sociétés à petite capitalisation Renaissance
 Fonds d'actions valeur américain Renaissance
(auparavant, Fonds de valeur américain Renaissance)
 Fonds d'actions de croissance américain Renaissance
(auparavant, Fonds de croissance fondamentale américain Renaissance)
 Fonds d'indices américains Renaissance
 Fonds de croissance international Renaissance
 Fonds d'indices internationaux Renaissance
 Fonds de croissance mondial Renaissance
 Fonds d'occasions mondiales Renaissance
 Fonds de secteurs mondiaux Renaissance
 Fonds Euro Renaissance
 Fonds Chine Plus Talvest Renaissance
 Fonds de marchés financiers en développement Renaissance
 Fonds Global Sciences de la Santé Talvest Renaissance
 Fonds de technologie mondiale Renaissance

parts de catégories A et Plus de :

Fonds du Marché Monétaire Talvest

et parts de catégories A, F et O de :

Fonds de Revenu Talvest
 Fonds d'Obligations Talvest
 Fonds d'obligations canadiennes à rendement réel Renaissance Talvest
 Fonds d'Obligations à Haut Rendement Talvest
 Fonds Global d'Obligations Talvest
 Fonds équilibré canadien Renaissance Talvest

Fonds de valeur équilibré canadien Renaissance Talvest
 Fonds Can. de Répartition d'Actif Talvest
 Fonds Global de Répartition d'Actif Talvest
 Fonds à Revenu Élevé Millénium Talvest
 Fonds de Dividendes Talvest
 Fonds d'Actions Valeur Can. Talvest
 Fonds de valeur de base canadien Renaissance Talvest
 Fonds Can. Multigestion Talvest
 Fonds d'Actions Can. de Croissance Talvest
 Fonds Nouvelle Génération Millénium Talvest
 Fonds d'Actions Can. À Faible Capitalisation Talvest
 Fonds d'Actions « U.S. » Talvest
 Fonds d'actions valeur américain Renaissance Talvest
 (*auparavant, Fonds de valeur américain Renaissance Talvest*)
 Fonds International d'Actions Talvest
 Fonds Global d'Actions Talvest
 Fonds Marchés Globaux Talvest
 Fonds Global à Faible Capitalisation Talvest
 Fonds Global Multigestion Talvest
 Fonds Européen Talvest
 Fonds Asiatique Talvest
 Fonds Chine Plus Talvest
 Fonds Global Sciences de la Santé Talvest
 Fonds Global de Ressources Talvest
 Fonds Global Sciences et Technologie Talvest

Le visa prend effet le 11 décembre 2006.

Numéro de projet Sédar: 1004292

FortisAlberta Inc.

Visa pour le prospectus préalable du 6 décembre 2006 de FortisAlberta Inc. concernant le placement de débetures sous forme de billets à moyen terme pour un montant global de 350 000 000 \$.

Le visa prend effet le 6 décembre 2006.

Numéro de projet Sédar: 1024559

Manulife Finance (Delaware), L.P.

Visa pour le prospectus simplifié du 8 décembre 2006 de Manulife Finance (Delaware), L.P. concernant le placement de 550 000 000 \$ de débetures de premier rang à taux fixe de 4,448 % / variable, échéant le 15 décembre 2026 et de 650 000 000 \$ de débetures subordonnées à taux fixe de 5,059 % / variable, échéant le 15 décembre 2041.

Le visa prend effet le 8 décembre 2006.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.

Financière Banque Nationale Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Merrill Lynch Canada Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

Numéro de projet Sédar: 1027652

Skye Resources Inc.

Visa pour le prospectus simplifié du 7 décembre 2006 de Skye Resources Inc. concernant le placement de :

- i) 8 567 500 unités au prix de 10,75 \$ l'unité, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et de la moitié d'un bon de souscription, un bon entier permettant de souscrire une action ordinaire au prix de 12,36 \$ pour une période de quinze (15) mois suivant la clôture du placement; et
- ii) 1 163 976 unités supplémentaires pouvant être émises si Inco Limitée exerce son droit de préemption.

Le visa prend effet le 7 décembre 2006.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières TD Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Paradigm Capital Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Valeurs Mobilières Orion Inc.

Numéro de projet Sédar: 1019706

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Fonds Capital International

Visa pour la modification n° 1 du 4 décembre 2006 du prospectus simplifié du 16 juin 2006 concernant le placement de parts de :

Fonds Capital international - actions mondiales

Cette modification est faite à la suite d'une réduction des frais de gestion.

Le visa prend effet le 11 décembre 2006.

Numéro de projet Sédar: 942311

Fonds communs de placement Chou

Visa pour la modification n° 1 du 20 novembre 2006 du prospectus simplifié du 12 septembre 2006 concernant le placement de parts de série A et de série F de :

Chou Associates Fund

Chou RRSP Fund
 Chou Europe Fund
 Chou Asia Fund
 Chou Bond Fund

Cette modification est faite à la suite de la nomination de Citibank Canada à titre de dépositaire depuis le 6 novembre 2006.

Cette décision annule remplace la décision n° 2006-MC-3129 du 20 novembre 2006.

Le visa prend effet le 24 novembre 2006.

Numéro de projet Sédar: 974977

Fonds Legg Mason Canada

Visa pour la modification n° 1 du 4 décembre 2006 du prospectus simplifié du 27 octobre 2006 concernant le placement de parts de série Institution de :

Portefeuille d'obligations canadiennes pour clients privés Legg Mason
 Portefeuille d'actions canadiennes pour clients privés Legg Mason

Cette modification est faite à la suite d'un projet de transfert de la gestion des Fonds aux conseillers en placement Sceptre Limitée, sujet à l'approbation des porteurs de parts le 29 décembre 2006 et à l'agrément des autorités en valeurs mobilières.

Le visa prend effet le 7 décembre 2006.

Numéro de projet Sédar: 994379

Fonds mutuels C.I.

Visa pour la modification n° 1 du 22 novembre 2006 du prospectus simplifié du 28 juillet 2006 concernant le placement de parts de catégorie A et F de :

Fonds de placements canadiens CI
 Fonds canadien petite/moyenne capitalisation CI
 Fonds canadien de répartition stratégique CI
 Fonds de répartition tactique d'actifs Synergy
 Fonds mondial avantage dividendes élevés CI

et d'actions de catégorie A et F de :

Catégorie de société de placements canadiens CI
 Catégorie de société gestion de style canadien Synergy
 Catégorie de société gestion d'actions canadiennes Select
 Catégorie de société marchés nouveaux CI (aussi actions de catégorie I)
 Catégorie de société obligations de sociétés Signature (aussi actions de catégorie I)
 Catégorie de société valeur internationale CI
 Catégorie de société à court terme CI
 Catégorie de société à court terme en dollars US CI
 (de la Catégorie de société CI limitée)

Cette modification est faite à la suite du remplacement de conseillers en valeurs des Fonds et de l'ajout d'une nouvelle catégorie d'actions pour la Catégorie de société marchés nouveaux CI et la Catégorie de société obligations de sociétés Signature.

Le visa prend effet le 6 décembre 2006.

Numéro de projet Sédar: 960907 et 964962

Fonds mutuels C.I.

Visa pour la modification n° 1 du 22 novembre 2006 du prospectus simplifié du 28 juillet 2006 concernant le placement de parts de catégorie A et F de :

- Fonds de placements canadiens CI
- Fonds canadien petite/moyenne capitalisation CI
- Fonds canadien de répartition stratégique CI
- Fonds de répartition tactique d'actifs Synergy
- Fonds mondial avantage dividendes élevés CI

et d'actions de catégorie A et F de :

- Catégorie de société de placements canadiens CI
- Catégorie de société gestion de style canadien Synergy
- Catégorie de société gestion d'actions canadiennes Select
- Catégorie de société marchés nouveaux CI (aussi actions de catégorie I)
- Catégorie de société obligations de sociétés Signature (aussi actions de catégorie I)
- Catégorie de société valeur internationale CI
- Catégorie de société à court terme CI
- Catégorie de société à court terme en dollars US CI
(de la Catégorie de société CI limitée)

Cette modification est faite à la suite du remplacement de conseillers en valeurs des Fonds et de l'ajout d'une nouvelle catégorie d'actions pour La Catégorie de société marchés nouveaux CI et la Catégorie de société obligations de sociétés Signature.

Le visa prend effet le 7 décembre 2006.

Numéro de projet Sédar: 964962 et 960907

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Banque Royale du Canada

Réception du supplément de prospectus daté du 5 décembre 2006 au prospectus simplifié définitif de Banque Royale du Canada daté du 1^{er} septembre 2005, visant le placement de 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif série D pour une valeur globale de 250 000 000 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Citigroup Finance Canada Inc.

Réception du supplément de fixation du prix n°40 daté du 7 novembre 2006 au prospectus simplifié définitif de Citigroup Finance Canada Inc. daté du 15 septembre 2005, visant le placement de billets à moyen

terme série 2005-40. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Citigroup Finance Canada Inc.

Réception du supplément de fixation du prix n°41 daté du 29 novembre 2006 au prospectus simplifié définitif de Citigroup Finance Canada Inc. daté du 16 septembre 2005, visant le placement de billets à moyen terme. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Corporation Financière HSBC

Réception du supplément de fixation du prix n°9 daté du 7 décembre 2006 au prospectus simplifié définitif de Corporation Financière HSBC daté du 22 avril 2005, visant le placement de billets à moyen terme. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

La Banque Toronto Dominion

Réception du supplément de fixation du prix n°4 daté du 11 décembre 2006 au prospectus simplifié définitif de La Banque Toronto Dominion daté du 5 janvier 2005, visant le placement de billets à moyen terme 4,779% à taux rajustable échéant le 14 décembre 2105. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Pengrowth energy Trust

Réception du supplément de prospectus daté du 1^{er} décembre 2006 au prospectus simplifié définitif de Pengrowth energy Trust daté du 8 septembre 2006, visant le placement de 21 100 000 parts de fiducie pour une valeur globale de 400 900 000 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Société de financement GE Capital Canada

Réception du supplément de fixation du prix n°4488 daté du 15 novembre 2006 au prospectus simplifié définitif de Société de financement GE Capital Canada daté du 31 janvier 2006, visant le placement de billets à taux fixe 4,55 % échéant le 17 janvier 2017. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Société de services financiers Wells Fargo Canada

Réception du supplément de fixation du prix n°5 daté du 6 décembre 2006 au prospectus simplifié définitif de Société de services financiers Wells Fargo Canada daté du 9 janvier 2006, visant le placement de billets à moyen terme. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Société Financière DaimlerChrysler Canada Inc.

Réception du supplément de fixation du prix n°1 daté du 10 novembre 2006 au prospectus simplifié définitif de Société Financière DaimlerChrysler Canada Inc. daté du 9 juin 2006, visant le placement de billets à

moyen terme. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Caisse Centrale Desjardins du Québec

Dispense Caisse Centrale Desjardins du Québec de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec d'un emprunt de 7 000 000 000 \$ US en billets à moyen terme et en billets subordonnés.

Numéro de projet Sédar: 1027246

Gestion Groupe Dollarama S.E.C. et Dollarama Group Holdings Corporation

Dispense Gestion Groupe Dollarama S.E.C. et Dollarama Group Holdings Corporation de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de 285 000 000 \$ US en billets de premier rang à taux flottant, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Numéro de projet Sédar: 1024909 et 1024902

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Alexis Minerals Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 7 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 5 251 415 actions ordinaires accréditatives, au prix de 0,70 \$ l'action.

Date du placement :

Le 28 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 6 décembre 2006

Arch Management Services Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 500 000 actions ordinaires, pour une valeur globale de 1 153 400 \$ et de 250 000 bons de souscription de série A convertibles en actions ordinaires.
Date du placement :
Le 20 novembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 1^{er} décembre 2006

Card One Plus Ltd.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 5 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 2 980 000 unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,25 \$ l'unité.
Date du placement :
Le 24 octobre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 7 novembre 2006

CMC Markets Canada Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 28 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 31 « Contracts for Differences », pour une valeur globale de 277 600 \$.
Date du placement :
Du 20 novembre et 29 novembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 1^{er} décembre 2006

Cormack Properties Limited Partnership

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 132 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 90 parts de société en commandite, au prix de 19 700 \$ la part.

Date du placement :

Le 31 octobre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 novembre 2006

Donner Metals Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 68 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 153 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 8 560 000 unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, de 19 063 542 unités accréditives, chaque unité étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire et de 1 000 000 d'actions ordinaires, en contrepartie de terrains, le tout pour une valeur globale de 12 593 230 \$. De plus, 400 000 unités et 1 762 237 bons de souscription d'action ordinaire, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 29 septembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 16 octobre 2006

Exploration Typhon inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 38 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 950 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,22 \$ l'unité. Ainsi que de 204 425 unités à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 1^{er} décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 6 décembre 2006

General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 21 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets, pour une valeur globale de 8 424 278,18 \$.

Date des placements :

Du 20 au 24 novembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 2.10 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 1^{er} décembre 2006

Hertz Global Holdings, Inc.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 10 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 250 000 actions ordinaires, au prix de 15,00 \$ US l'action.
 Date du placement :
 Le 21 novembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 4 décembre 2006

IMS Experts-Conseils inc.

Souscripteur :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 2 500 000 actions ordinaires, au prix de 0,40 \$ l'action.
 Date du placement :
 Le 1^{er} décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.10 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 6 décembre 2006

KBR, Inc.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 250 000 actions ordinaires, au prix de 17,00 \$ US l'action.
 Date du placement :
 Le 21 novembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 4 décembre 2006

Midlake Oil & Gas Limited

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 29 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 15 010 000 actions privilégiées convertibles de série A, au prix de 1,00 \$ l'action.

Date du placement :

Le 29 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 6 décembre 2006

Neptune Technologies & Bioressources inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 57 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 500 000 actions ordinaires, au prix de 3,00 \$ l'action ainsi que 87 000 bons de souscription à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 24 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 5 décembre 2006

OPTI Canada Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 89 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 770 500 actions ordinaires accréditatives, au prix de 22,80 \$ l'action.

Date du placement :

Le 22 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 1^{er} décembre 2006

Protox Therapeutics Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 208 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 18 349 500 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,50 \$ l'unité. Ainsi que de 1 181 877 bons de souscription d'action ordinaire à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 29 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 7 décembre 2006

Range Metals Inc.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de 200 000 actions ordinaires, au prix de 1 \$ l'action.
Date du placement :
Le 17 novembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.13 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 4 décembre 2006

Rezidor Hotel Group AB (publ)

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.
Description du placement :
Placement de 220 000 actions ordinaires, au prix de 8,79 \$ l'action.
Date du placement :
Le 1^{er} décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 7 décembre 2006

Ressources Minières Pro-Or Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 50 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 9 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 300 unités, chacune étant composée de 5 000 actions catégorie A et de 2 500 bons de souscription d'action ordinaire, au prix de 3 000 \$ l'unité.
Date du placement :
Le 30 novembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 8 décembre 2006

Royal Roads Corp.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 86 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :

Placement de 9 098 998 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,22 \$ l'unité et de 4 354 142 actions ordinaires accréditives, au prix de 0,28 \$ l'action. Ainsi que de 375 023 bons de souscription d'action ordinaire à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 23 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 4 décembre 2006

Sciometric Instruments Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 5 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de débetures garanties, convertibles en actions privilégiées de catégorie E, pour une valeur globale de 700 000 \$.

Date du placement :

Le 30 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 décembre 2006

Serrano Energy Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 12 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 237 200 actions ordinaires accréditives, au prix de 0,62 \$ l'action, et de 20 000 actions ordinaires, au prix de 0,50 \$ l'action.

Date du placement :

Le 29 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 décembre 2006

Services Conseils Teknika inc. (Les)

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 60 710 actions privilégiées catégorie F-1, non-votantes et non participantes, au prix de 1 \$ l'action.

Date du placement :

Le 27 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 7 décembre 2006

Southern Pacific Resource Corp.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 258 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 14 000 000 reçus de souscription, chacun donnant droit à une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,50 \$ le reçu, de 5 454 545 unités accréditatives, chaque unité donnant droit à une action ordinaire accréditative et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,55 \$ l'unité. De plus placement de 6 400 000 actions ordinaires, au prix de 0,50 \$ l'action.

Date du placement :
Le 22 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 4 décembre 2006

Spirit AeroSystems Holdings, Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 485 000 actions ordinaires catégorie A, au prix de 26 \$ US l'action.

Date du placement :
Le 27 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 4 décembre 2006

Spirit AeroSystems Holdings, Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 32 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 55 083 334 actions ordinaires catégorie A, au prix de 29,41 \$ l'action.

Date du placement :
Le 27 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 7 décembre 2006

Terra Energy Corp.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 151 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 8 270 000 actions ordinaires accréditives, au prix de 1,90 \$ l'action.

Date du placement :

Le 21 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 4 décembre 2006

TouchTunes Music Corporation

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 30 824 558 actions privilégiées catégorie C convertible en action ordinaire, au prix de 0,57 \$ l'action.

Date du placement :

Le 10 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 décembre 2006

TransAmerican Energy Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 43 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 13 500 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,06 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 6 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 décembre 2006

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT**Fonds de Fiducie de Revenus Palos S.E.C.**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 1 512 parts au prix de 10,57 \$ la part.

Date du placement :

5 décembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 8 décembre 2006

Goldman Sachs Vintage FundSM IV Offshore, L.P.

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
 Les placements ont eu lieu également auprès de 220 souscripteurs hors Québec.
 Description des placements :
 Placements de parts, pour une valeur globale de 1 405 200 000 \$ US.
 Date des placements :
 Le 26 octobre 2006 et 13 novembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 22 novembre 2006

Goldman Sachs Vintage FundSM IV Offshore Holdings, L.P.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 1 souscripteur hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de parts, pour une valeur globale de 42 000 000 \$ US.
 Date du placement :
 Le 13 novembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 22 novembre 2006

Kingwest Canadian Equity Portfolio

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 16 247,35 parts, au prix de 12,31 \$ la part.
 Date du placement :
 Le 15 novembre 2006
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 28 novembre 2006

Kingwest US Equity Portfolio

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.
 Description du placement :

Placement de 5 669,64 parts, au prix de 17,62 \$ la part.

Date du placement :

Le 15 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 novembre 2006

RPFL – Richardson Capital Private Equity Limited Partnership no 2

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de cinq souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de 64 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 496 parts de société en commandite au prix de 50 000 \$ la part.

Date du placement :

30 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 décembre 2006

Strategic Opportunities Feeder Fund, L.P. (The)

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 370 parts, au prix de 1 000 \$ US la part.

Date du placement :

Le 1^{er} novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 et 2.19 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 4 décembre 2006

Value Partners Limited Classic - B

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 925 actions de catégorie B au prix de 71,06 \$ l'action.

Date du placement :

24 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 5 décembre 2006

VSS Communications Parallel Partners IV, L.P.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de parts, pour une valeur globale de 2 843 289 \$ US.

Date du placement :

Le 28 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 novembre 2006

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Afri-Can, société de minéraux marins

Dispense Afri-Can, société de minéraux marins de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1°, 2°, 6°, 7° et 8° de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement de 80 000 bons de souscription au courtier, chaque bon permettant à son détenteur de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,18 \$ pour une période de 24 mois suivant la clôture du placement privé.

Brookfield Properties Corporation

Dispense Brookfield Properties Corporation de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer vers le 8 décembre 2006, compte tenu que la version française de ces documents sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

Fonds communs de placement TD

L'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que :

Les investissements dans les Fonds neutres en devises TD se fassent en conformité avec les dispositions prévues à l'article 2.5 du Règlement 81-102 à l'exception du sous-paragraphe b) du paragraphe 2 de l'article 2.5 de ce même Règlement.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Numéro de projet Sédar: 995887

Fonds équilibré américain AIC
Catégorie SICAV équilibré américain AIC
Portefeuille à revenu de gestion privée AIC
Fonds équilibré universel AIC
Catégorie SICAV valeur AIC

Portefeuille d'obligations de gestion privée AIC

Vu la Norme canadienne 14-101, Définitions et les termes définis suivants :

« fonds cédants » : Fonds équilibré américain AIC, Catégorie SICAV équilibré américain AIC et Portefeuille à revenu de gestion privée AIC;

« fonds restants » : Fonds équilibré universel AIC, Catégorie SICAV valeur AIC et Portefeuille d'obligations de Gestion privée AIC;

« fonds cédants futurs » : les fonds cédants de fusions futures (défini ci-bas), au singulier « fonds cédant futur »;

« fonds restants futurs » : les fonds restants de fusions futures (défini ci-bas), au singulier « fonds restant futur »;

« fonds » : les fonds cédants et les fonds restants, collectivement avec tous les fonds cédants futurs et fonds restants futurs;

« fusions actuelles » : les fonds cédants fusionneraient avec les fonds restants correspondants;

« fusions futures » : toutes fusions entre des fonds gérés par le gérant à survenir dans le futur et qui respecteraient toutes les dispositions concernant les cessions pré-agrées prévues à l'article 5.6 du Règlement 81-102 à l'exception de celle concernant l'envoi du prospectus simplifié actuel à tous les porteurs de titres, prévu au sous-paragraphe 5.6 (1)(f)(ii) du Règlement 81-102;

« fusions » : les fusions actuelles et les fusions futures, collectivement;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2*;

vu la demande d'agrément du gérant visant à obtenir l'agrément de l'Autorité relativement aux fusions des fonds, tel que prévu à l'alinéa b) du paragraphe 1) de l'article 5.5 du Règlement 81-102, car toutes les dispositions prévues à l'article 5.6 du Règlement 81-102 ne sont pas respectées;

vu les représentations faites par le Gérant.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers :

donne son agrément aux fusions des fonds en vertu de l'alinéa b) du paragraphe 1) de l'article 5.5 du Règlement 81-102, aux conditions suivantes :

1. la circulaire d'information envoyée aux porteurs de parts des fonds cédants ou fonds cédants futurs divulgue clairement de l'information suffisante à propos des fusions pour permettre aux porteurs de prendre une décision éclairée à propos des fusions;
2. la documentation envoyée aux porteurs de parts des fonds cédants ou fonds cédants futurs relativement à l'approbation des fusions inclut une copie de :
 - a. la Partie A du prospectus simplifié en vigueur du fonds restant ou fonds restant futur;
 - b. la Partie B du fonds restant ou fonds restant futur du prospectus simplifié en vigueur.

La présente décision en faveur des fusions futures deviendra caduque un an après la publication dans sa forme finale d'une loi ou d'un règlement de l'Autorité portant sur les questions traitées à l'alinéa b) du paragraphe 1) de l'article 5.5 du Règlement 81-102.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Numéro de projet Sédar: 1001747

Hollinger Inc.

Vu la demande présentée par Hollinger Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 5 septembre 2006 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu les articles 80 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 116 et 117 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1 r.1 (le « Règlement »);

vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

vu le *Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables* (le « Règlement 52-107 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« états financiers de décembre 2003 » : les états financiers pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2003;

« états financiers de décembre 2004 » : les états financiers annuels vérifiés pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2004;

« états financiers de décembre 2005 » : les états financiers annuels vérifiés pour la période terminée le 31 décembre 2005;

« états financiers de mars 2006 » : les états financiers annuels vérifiés pour la période de transition à la suite du changement de date de fin d'exercice qui consiste en une période de 3 mois terminée le 31 mars 2006;

« états financiers intermédiaires » : les états financiers intermédiaires non vérifiés pour chacune des périodes intermédiaires se terminant après le 31 mars 2006;

« nouvelles normes » : les dispositions transitoires des nouvelles normes comptables de vérification définies dans les chapitres 3051, 1530, 3855 et 1590 du Manuel de l'ICCA;

« Règlement 52-109 » : *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;

« SEDAR » : le Système électronique de données, d'analyse et de recherche;

« documents proposés » : les documents suivants, tels que préparés et présentés de la manière décrite ci-après:

1. les états financiers de décembre 2003 seront présentés de façon séparée, accompagnés du rapport de gestion pertinent à l'Annexe 51-102A1. Les états financiers de décembre 2003 indiqueront la participation de l'émetteur dans Sun-Times à la juste valeur, mais uniquement cette participation, conformément aux nouvelles normes, même si les nouvelles normes n'étaient pas en vigueur à cette période. Selon les PCGR canadiens, les états financiers de décembre 2003 devraient présenter les résultats consolidés de Sun-Times jusqu'à la date à laquelle Sun-Times a cessé d'être sous le contrôle ou l'influence notable de l'émetteur et, par la suite, à la valeur d'acquisition. Les états financiers de décembre 2003 seront préparés conformément aux PCGR canadiens à tous autres égards. Les états financiers de décembre 2003 seront vérifiés conformément aux PCGR canadiens et accompagnés d'un rapport du vérificateur contenant une opinion défavorable en raison de la nature de la dérogation aux PCGR canadiens décrite ci-dessus. Bien que les états financiers de décembre 2003 ne seront pas préparés conformément aux PCGR canadiens, ils présenteront le même niveau d'information sur l'émetteur que pour les exercices subséquents lorsque la participation de l'émetteur dans Sun-Times pourra être comptabilisée à la juste valeur, conformément aux nouvelles normes;
2. toutefois, les vérificateurs suivront des procédures établies à l'égard des états financiers de décembre 2003, conformément au chapitre 9100 du Manuel de l'ICCA. L'émetteur remettra à l'Autorité une copie du rapport de procédures établies relativement aux états financiers de décembre 2003, conformément au chapitre 9100 du Manuel de l'ICCA, dans les 90 jours suivant la date effective de la présente décision;
3. les états financiers vérifiés de décembre 2004 tiendront compte de l'adoption des nouvelles normes le 1^{er} janvier 2004 et seront présentés en plusieurs colonnes. Le rapport du vérificateur dans les états financiers de décembre 2004 sera assorti d'une réserve pour ce qui est du rajustement des bénéfices non répartis au 1^{er} janvier 2004, reflétant le changement de participation de l'émetteur dans Sun-Times de sa valeur comptable (du fait de la consolidation jusqu'à la date à laquelle Sun-Times a cessé d'être sous le contrôle ou l'influence notable de l'émetteur) à sa juste valeur en vertu des nouvelles normes;
4. l'attestation requise en vertu de l'article 2.1 du Règlement 52-109 sera déposée en la forme prévue à l'Annexe 52-109AT1 relativement aux états financiers de décembre 2004;
5. les états financiers vérifiés de décembre 2005 seront présentés en comparaison avec les états financiers de décembre 2004, en plusieurs colonnes. Le rapport du vérificateur contenu dans les états financiers de décembre 2005 sera sans réserve. Aux fins des obligations de l'article 4.8 du Règlement 51-102, la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2005 constituera l'« ancien exercice financier » de l'émetteur;
6. l'attestation requise à l'article 2.1 du Règlement 52-109 sera déposée en la forme prévue à l'Annexe 52-109A1, telle que modifiée par l'article 5.2(1) du Règlement 52-109, relativement aux états financiers de décembre 2005;
7. les états financiers vérifiés de mars 2006 seront présentés en comparaison avec les états financiers couvrant la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2005, en plusieurs colonnes. Le rapport du vérificateur contenu dans les états financiers de mars 2006 sera sans réserve, tout comme celui contenu dans les états financiers comparatifs de décembre 2005. Aux fins des obligations de l'article 4.8 du Règlement 51-102, l'exercice financier de 3 mois terminé le 31 mars 2006 constituera l'« année de transition » de l'émetteur, et l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 constituera le « nouvel exercice financier » de l'émetteur;

8. l'attestation requise à l'article 2.1 du Règlement 52-109 sera déposée en la forme prévue à l'Annexe 52-109A1, telle que modifiée par l'article 5.2(1) du Règlement 52-109, relativement aux états financiers de mars 2006;
9. le rapport de gestion se rapportant à chacun des états financiers de décembre 2004, des états financiers de décembre 2005 et des états financiers de mars 2006 sera préparé à partir de ces états financiers vérifiés de manière comparative, en plusieurs colonnes, et à tous autres égards conformément à l'Annexe 51-102A1;
10. les états financiers intermédiaires seront préparés et présentés conformément au Règlement 51-102 et au Règlement 52-107, accompagnés du rapport de gestion pertinent à l'Annexe 51-102A1;
11. l'attestation requise à l'article 2.1 du Règlement 52-109 sera déposée en la forme prévue à l'Annexe 52-109A2 relativement aux états financiers intermédiaires;
12. les notices annuelles pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2005 et l'exercice financier de 3 mois terminé le 31 mars 2006 seront présentées en la forme prévue à l'Annexe 51-102A2. Les notices annuelles présenteront l'information exigée à la Rubrique 18 (*Information complémentaire concernant les sociétés qui n'envoient pas de circulaires*) de l'Annexe 51-102A2, en prenant en considération que l'émetteur n'était pas tenu d'envoyer l'Annexe 51-102A5 à ses actionnaires à ce jour;
13. un avis modifié sera déposé conformément à l'article 4.8 du Règlement 51-102, lequel avis remplacera entièrement l'avis daté du 31 mars 2006 déposé précédemment sur SEDAR par l'émetteur. L'avis modifié indiquera les renseignements prescrits à l'article 4.8 du Règlement 51-102 et présentera l'information prévue dans la présente décision, y compris l'information suivante concernant l'émetteur: a) l'ancien exercice financier sera la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2005; b) l'année de transition sera la période de 3 mois terminée le 31 mars 2006; et c) le nouvel exercice financier sera la période de 12 mois terminée le 31 mars 2007;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2006-PDG-0138;

vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant aux marchés des valeurs, en date du 4 décembre en faveur de Josée Deslauriers, directrice, Direction des marchés des capitaux, laquelle est valable pour la période allant du 5 décembre au 7 décembre inclusivement;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur, à certaines conditions, des obligations suivantes :

1. d'établir les états financiers de décembre 2003 conformément à la législation en valeurs mobilières (articles 116 et 117 du Règlement) et aux PCGR canadiens applicables aux sociétés ouvertes (article 3.1 (1)) du Règlement 52-107);
2. de déposer un rapport de vérification avec les états financiers de décembre 2003 et les états financiers de décembre 2004 qui ne comporte pas de restriction conformément à la législation en valeurs mobilières (article 80 de la Loi) et aux NVGR canadiennes (article 3.2 (a)) du Règlement 52-107);
3. de déposer des états financiers annuels comparatifs du dernier exercice et de l'exercice précédent conformément à l'article 4.1 (1)(a) et (b) du Règlement 51-102 et un rapport de gestion relatif à ses états financiers annuels comparatifs tel que requis à la partie 4 du Règlement 51-102, conformément à l'article 5.1(1) du Règlement 51-102, quant au format

de présentation des états financiers de décembre 2003, lesquels seront présentés de façon séparée, et des états financiers de décembre 2004, lesquels seront accompagnés des états financiers de décembre 2005 et des états financiers de mars 2006 et présentés en plusieurs colonnes (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que l'émetteur dépose les documents proposés auprès de l'Autorité dans les 90 jours suivant la date effective de la présente décision.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 5 décembre 2006.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n° : 2006-SMV-0095

Date : 2006-12-05

Article(s) : L-80, L-263, R-116, R-117, R51-102, R52-107 et NC14-101.

Ressources Explor inc.

Dispense Ressources Explor inc. de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1°, 2°, 6°, 7° et 8° de l'article 4 du Règlement Q 3 relativement au placement auprès de La Corporation Canaccord Capital, placeur pour compte, de 30 000 bons de souscription incessibles à titre de rémunération, chaque bon permettant de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,25 \$ pour une période de douze (12) mois suivant la clôture du placement privé de Ressources Explor inc., le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers.